UNSA PNC
AÉRIEN AIR FRANCE

Monsieur Éric CARON
Directeur Adjoint du Service en Vol
6, rue de Madrid
95747, Roissy CDG cedex

Roissy, le 02 novembre 2026

Réf : 19/26/VPM
Objet : Rémunération des Relais Métiers immobilisés lors de leur formation initiale.

Monsieur Le Directeur,

Dans le cadre de la négociation en cours sur l'intégration des missions Relais Métiers PNC dans nos accords collectifs, l'UNSA PNC a constaté une évolution de la rémunération des RM lors de leurs journées d'immobilisation sol en formation initiale.

Jusqu'à une date récente, les Relais Métiers percevaient, pour chaque journée de formation initiale au sol, une prime journalière en plus des 4 heures créditées. Cette prime figure sur les bulletins de paie sous le libellé « Prim.Formation PNC » pour certains ou " Prim.RH QVT" pour d'autres.

Or, les Relais Métiers récemment formés pour être RM AFCA n'ont perçu que les heures créditées, sans la prime journalière. À notre connaissance, aucune information n'a été communiquée aux salariés concernés ni aux instances représentatives du personnel au sujet de cette suppression.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous préciser :

1. la date et la forme de la décision ayant mis fin à son versement ;
2. les modalités d'information du CSE et des salariés concernés préalablement à cette suppression ;

En l'absence de dénonciation régulière, l'UNSA PNC considère que cette prime reste due. Nous demandons en conséquence son rétablissement pour l'ensemble des Relais Métiers en formation initiale, ainsi que la régularisation des sommes non versées aux Relais formés depuis sa suppression.

Au-delà de l'aspect juridique, cette question est au cœur de la négociation en cours. La direction souhaite valoriser les missions Relais Métiers et en assurer l'attractivité ; il serait difficilement compréhensible que cette démarche s'accompagne de la suppression d'une rémunération existante, alors que l'engagement et les responsabilités demandés aux Relais n'ont pas diminué. Le rétablissement de cette prime constitue pour nous un préalable à la poursuite sereine des discussions.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet lors d'un prochain rendez-vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations syndicales dévouées.

Virginie PIN MERVEAUX
Secrétaire de section UNSA-PNC AF

Copie : M. Philippe RADIER – M. G DESCOURS